



**ENTRETIEN DU 22 JUILLET 2026
AVEC LA COUR DES COMPTES**

La mise en œuvre de l'ANEF (Administration numérique des étrangers en France) devait permettre de simplifier les démarches des usagers et de faciliter le travail des services préfectoraux. Après plusieurs années de déploiement, le constat est plus que nuancé. Maintenant, les files d'attente sont dans l'ANEF ! La mise en œuvre de l'application a généré de nombreuses difficultés, tant pour les usagers que pour les agents chargés de son utilisation.



Nous avons expliqué à la cour des comptes l'opposition de notre organisation syndicale **FO PREF SMI** fondée sur des risques identifiés dès l'origine :

- ✓ Disparition progressive de l'accueil physique et de l'humain
- ✓ Rupture de l'égalité d'accès au service public

**FO PREF SMI A ETE LE SEUL A VOTER
CONTRE LE DECRET EN 2020 EN CSAR**
(les autres OS s'étaient abstenues).



**LORS DE L'AUDITION DE LA COUR DES COMPTES,
NOTRE SYNDICAT A ÉVOQUÉ LES POINTS SUIVANTS :**



**L'ANEF :
UNE APPLICATION
NON FONCTIONNELLE**

- Un développement par "briques"
- Les fonctionnalités insuffisantes
- Les dysfonctionnements techniques



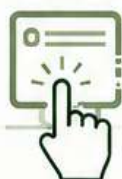
**LES CONSÉQUENCES SUR
LES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Une charge de travail accrue : manque d'effectif, déconnexion entre les objectifs chiffrés et la réalité de terrain, gestion simultanée de plusieurs outils.

**UNE PERTE DE SENS POUR
LES AGENTS ET L'AUGMENTATION
DES RISQUES RPS**



**DERRIÈRE LES ÉCRANS DES FEMMES
ET DES HOMMES, IL NE S'AGIT PAS
D'UN SIMPLE CLIC.**



Et pourtant, pas de reconnaissance : problèmes persistants de NBI, peu d'évolution professionnelle (d'avancement et de promotions) malgré la note sur le renforcement de l'attractivité du 27 décembre 2018 et toujours pas de plan RH sur la fidélisation des fonctionnaires dans les services « Etrangers ».

**LES ENJEUX DE SÉCURITÉ
ET DE DÉONTOLOGIE**



- Les risques de fraude accrus par la dématérialisation
- La question de la déontologie et des risques pour les contractuels et vacataires

**DES EXPÉRIMENTATIONS ET
DES ÉVOLUTIONS QUI INTERROGENT**



- Des expérimentations inabouties
- L'intégration de l'IA dans certaines fonctionnalités et quid d'ASTREE (c'est l'IA du Ministère pour les procédures d'immigration).
- Le devenir d'AGDREF



POUR FO PREF SMI, LA DÉMATÉRIALISATION N'A PAS ÉTÉ CONCLUANTE :



Le cahier des charges initial, pas suffisamment inspiré des remontées de terrain, a causé de grosses difficultés aux agents de préfectures.



L'expérience de l'ANEF montre que la réussite d'un projet ne dépend pas uniquement de l'outil informatique. Elle suppose également :

- ✓ des effectifs suffisants ;
- ✓ des applications stabilisées et adaptées aux besoins des utilisateurs ;
- ✓ le maintien d'un accompagnement humain des usagers ;
- ✓ une attention particulière portée aux conditions de travail, à la sécurité, à la déontologie.



Pour **FO PREF SMI**, tout l'argent dépensé pour cet outil depuis des années aurait pu être utilisé pour sanctuariser des effectifs pérennes !



Enfin, nous restons très inquiets sur les évolutions à venir (intelligence artificielle, ASTREE, disparition d'AGDREF) : nous avons avisé la cour des comptes qu'elles requièrent la plus grande vigilance afin de préserver l'emploi des agents de préfectures, la qualité du service public et la sécurité juridique des décisions.



**FO PREF SMI
LE SYNDICAT POUR DÉFENDRE
L'AVENIR DE NOS MISSIONS**



Pour des agents
reconnus et respectés



Pour un service public
humain et de qualité



Pour des outils fiables,
éthiques et sécurisés

